



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Amiens, le 18 mars 2020

Madame Coralie ALEXANDRE  
Madame Isabelle BOULNOIS  
Monsieur Didier LANTZ  
Madame Martine WINCKELS PANCHEN

Inspecteurs d'Académie  
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux  
d'Éducation Physique et Sportive

à

Mesdames et Messieurs les enseignant.es  
d'Éducation Physique et Sportive

s/c de Mesdames et Messieurs  
les Chefs d'établissement

Rectorat

Inspecteurs  
d'Académie  
Inspecteurs  
Pédagogiques  
Régionaux

Secrétariat des I.A.-I.P.R.

Tél.

03 22 82 39 70

Mél.

ce.ipr@ac-amiens.fr

20, boulevard  
d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens  
cedex 9

Horaires d'accueil du public et  
d'accueil téléphonique :  
De 8h00 à 12h30  
Et de 14h00 à 17h00  
du lundi au vendredi

**Objet : enseignement à distance en Éducation Physique et Sportive (EPS), en complément de notre courrier en date du 9 mars 2020.**

Suite aux évolutions des consignes nationales dans la gestion de cette situation exceptionnelle, nous vous invitons à élargir vos propositions visant à assurer la continuité pédagogique.

Nous encourageons chaque équipe à proposer aux élèves en complément de nos précédentes recommandations, **les moyens de gérer leur emploi du temps en alternant de manière équilibrée une activité physique d'entretien avec les différentes activités scolaires** pour lutter contre la sédentarité contrainte.

Nous attirons l'attention de chacun sur la nature des propositions qui pourraient être formulées. Elles veilleront toujours à **préserver l'intégrité physique des élèves dans le cadre d'une activité modérée et adaptable, pouvant être pratiquée en autonomie en toute sécurité.**

En ce sens, vos propositions inciteront à une pratique physique régulière facile d'accès et adaptée aux différents profils (collégien.nes, lycéen.nes). Il s'agira de contenus immédiatement exploitables qui ne mettent pas en danger l'élève et privilégient une activité physique individuelle **dans le strict respect des règles de confinement et de protection sanitaire qui sont et seront transmises par les autorités.**

Nous insistons sur le fait que **ces propositions doivent s'appuyer sur les apprentissages effectifs déjà initiés**, en lien avec le parcours de formation en cours. Il n'est donc pas question d'engager les élèves sur de nouveaux apprentissages physiques, techniques. La régulation et le suivi de cette activité physique peuvent s'appuyer sur la tenue d'un cahier d'entraînement, éventuellement transmis aux équipes pédagogiques EPS.

Nous vous remercions pour votre engagement et nous avons confiance en votre sens des responsabilités et en votre discernement. Nous restons à votre écoute.

Respectueuses salutations.

Les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux en EPS  
de l'académie d'Amiens

Coralie ALEXANDRE

Isabelle BOULNOIS

Didier LANTZ

Martine WINCKELS-PANCHEN